

*SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2022118

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/08/2022

Objet : **RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION D UN OFFICIER DU SDIS DE LA HAUTE GARONNE**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : 30/08/2022 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2022-118 renouvellement mise \_ disposition officier SDIS31.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2022-118 Renouvellement convention mise a dispo officier SDIS 31.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220829-2022118-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/08/2022

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

### SÉANCE DU 29 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt-neuf août à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 22 août 2022.

**Etaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

**Etaient excusés :** PILLE Laurent, DULION Thierry, LEMAIRE Anne-Lise

**OBJET :** **Renouvellement de mise à disposition d'un officier du SDIS de la Haute-Garonne**

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** le décret 2008-580 du 18 juin 2008;

Le lieutenant-colonel François CHAUVET est mis à disposition de la ville de Toulouse pour y exercer la fonction de directeur de la sécurité civile et des risques majeurs depuis le 12 novembre 2019.

La convention de mise à disposition arrive à échéance le 11 novembre 2022.

La mairie de Toulouse propose un renouvellement de mise à disposition de cet officier à compter du 12 novembre 2022 pour une durée de trois ans.

À cet effet, le projet de convention qui fixe les modalités d'application de cette mise à disposition, est soumis à l'approbation du bureau du conseil d'administration. Il lui est demandé par ailleurs d'autoriser le président du conseil d'administration à signer cette convention de mise à disposition.

**ENTENDU** le rapport de Madame Valérie LECLERC,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**30 AOUT 2022**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

**AUTORISENT** le président du conseil d'administration à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un officier du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne.

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



30 AOUT 2022

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • ☎ 05 61 06 37 07  
ddsis31@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex